

Il y a quelques années, on a établi la compagnie de l'Exposition par une loi du Parlement. La compagnie a été autorisée à emprunter de l'argent avec des garanties du gouvernement du Canada. On a aussi fourni à la compagnie une subvention de 20 millions de dollars à titre de contribution du gouvernement du Canada à l'Expo 1967. On a contracté des emprunts et la compagnie de l'Expo a emprunté de l'argent. A l'échéance des notes, le gouvernement du Canada a fait honneur à son engagement, qui a été reporté aux livres du gouvernement du Canada comme dettes actives, autrement dit, comme un élément d'actif aux comptes du gouvernement du Canada.

L'auditeur général a critiqué certaines des méthodes employées dans l'établissement de ces comptes. J'ai pu l'interroger lorsqu'il a comparu devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques lors de l'étude du bill, article par article et en réponse aux questions que je lui ai posées, il a fait les observations suivantes:

Je ne puis que vous rappeler mes commentaires de mon dernier rapport à la Chambre où j'ai parlé de la recommandation du comité des comptes publics qui était la suivante:

«... que des amendements à la loi actuelle soient soumis au Parlement et à l'Assemblée législative de la province de Québec afin que les subventions supplémentaires requises puissent être versées par les parties intéressées nommément le Canada, le Québec et la ville de Montréal.

Le comité signale à la Chambre le fait que si ces subventions supplémentaires ne sont pas effectuées, les besoins de la Compagnie présentement estimés à 143 millions de dollars (moins les 40 millions déjà fournis par le Canada, le Québec et Montréal) seront financés au moyen de prêts du gouvernement du Canada et la Compagnie sera grevée du coût de l'intérêt supplémentaire. L'Exposition terminée, la Compagnie n'aura pas en caisse les «sommes» qu'elle devra au Canada.

L'auditeur général a signalé que de fait on créait un actif aux livres du gouvernement du Canada sous forme de dette active payable par une société dénuée de ressources. Il le signalait plus tard en réponse à d'autres questions disant, et je cite de la page 36 des témoignages du lundi, 17 novembre:

M. Burton, lorsque je suis devenu responsable de l'émission de cet argent sous forme de prêts, il s'agissait d'actifs, de bilan ou d'état que je devais certifier.

Pensez-vous que c'est un actif d'indiquer une dette d'une compagnie qui n'a aucun moyen de rembourser cette dette qu'on appelle un actif?

Même si cela semble une déclaration assez étrange, je crois qu'au comité des comptes publics, M. Bryce et moi en avions parlé un jour et j'ai dit que c'était comme prêter de l'argent à votre femme et appeler cela ensuite un actif.

L'auditeur général a aussi fait remarquer qu'il y a plusieurs années, le Parlement avait autorisé des prêts à la Compagnie de l'exposition alors que des subventions auraient été de mise. Sauf erreur, c'est avant mon arrivée à la Chambre. On estimait alors qu'une partie importante des fonds prêtés ne serait jamais remboursée, comme la Compagnie n'aurait pas les ressources voulues pour le faire. La somme devrait un jour être défalquée des livres du gouvernement du Canada comme placement dans l'entreprise. Dans son témoignage du lundi 17 novembre, M. Henderson a aussi fait les remarques suivantes, que je relève à la page 35 des témoignages:

On a commencé avec une subvention de 20 millions dans le cas du gouvernement fédéral. Normalement, une somme aurait dû être affectée chaque année. Cela aurait permis un contrôle comptable et les affectations auraient paru dans les crédits et dans le calcul du déficit ou de l'excédent budgétaire, au cours de ces années. Bref, on aurait payé la note au fur et à mesure. Actuellement, on reçoit la note en entier à la fin.

Un certain nombre de critiques ont été formulées au sujet des opérations de la Compagnie de l'Expo et certaines questions ont été examinées au cours des audiences du comité auquel le bill avait été déféré. Je n'ai pas l'intention de reprendre tout cela, car on s'attend que le comité des comptes publics les étudie plus à fond que n'a pu le faire le comité des finances, du commerce et des questions économiques. En même temps, il y a lieu de signaler que ce dernier comité se devait d'examiner la gestion des fonds de l'Expo puisque la gestion de ces fonds a trait à la mesure qu'on nous demande d'approuver maintenant. En outre, monsieur l'Orateur, certains biens constitués par l'organisation de l'Expo et par suite du travail de la Compagnie de l'Expo ont été pris en main par d'autres organismes de l'État, ce qui pourrait être signalé comme il convient.

Il s'agit maintenant de savoir comment nous allons acquitter le reste de la note. Il semble que la somme totale versée par le gouvernement canadien à la compagnie de l'Expo s'élèvera à environ 142.9 millions de